



AROLLA
IMMOBILIER

HONORAIRES 2024 Applicables aux ventes

Prix inférieur ou égale à 100.000€	6 000€ TTC
Prix compris entre 100.001€ et 250.000€	6,5% TTC du prix
Prix compris entre 250.001€ et 500.000€	6% TTC du prix
Prix compris entre 500.001€ et 1.000.000€	5% TTC du prix
Prix supérieur à 1.000.001€	4,5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2024 Applicables aux locations saisonnières

Chalets et appartements de prestige	25% TTC du loyer
Option "Sur-mesure"	28% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%

Estimation immobilière

- Estimation gratuite si la mise en vente est confiée à l'agence.
- Estimation facturée 180€ TTC (succession, donation, autres...)

Rédaction d'acte et accompagnement

- Compromis de vente facturé 280€ TTC à la charge de l'acquéreur.
- Autres prestations : devis sur demande

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 73012024000000035 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. Garanties de 110.000 euros au titre de la gestion immobilière, souscrites auprès de Groupama – 3 Place Marcel Paul, 92000 Nanterre
L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.